

## HELARY GRANULATS

### Carrière du Sullé



<b>Date de création</b>	: 1965 (Date de reprise par HELARY)
<b>Arrêté Préfectoral d'exploiter</b>	: 21 juillet 2009
<b>Superficie totale</b>	: 19 ha
<b>Production autorisée</b>	: 400 000 tonnes/an
<b>Production en 2009</b>	: 145 000 tonnes
<b>Nature du gisement</b>	: Dolérite
<b>Effectif</b>	: 6
<b>Charte environnement UNICEM</b>	: Validation du niveau 4/4 le 04/10/2010

#### Historique du site

L'exploitation de la carrière du Sullé est relativement ancienne puisque M. HELARY a acquis la carrière en 1965 (anciennement exploitée par le syndicat de voirie de Bourbriac). Son ouverture a fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral du 2 mai 1975. En 1977, M. HELARY obtient l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage sur le périmètre de la carrière. Les installations de traitement ont été étoffées durant les années 90, complétant petit à petit la gamme de produits proposée. En 2009, l'arrêté préfectoral en vigueur porte la production annuelle maximale à 400 000 tonnes sur une surface de 19ha.

#### Procédés de fabrication

Avant toute opération d'extraction, il est nécessaire de mener des travaux préliminaires de découverte, afin de décaper les terres végétales ainsi que les couches altérées du gisement. Une fois mis à nu, les matériaux seront extraits en procédant à des tirs de mines. Après abattage, les matériaux sont repris et transportés par dumper vers l'unité de production primaire, pour être concassés puis soit criblés, soit dirigés par tapis transporteur vers un stock tampon. Celui-ci alimente l'unité de broyage / criblage secondaire puis tertiaire. Ces équipements assurent au site du Sullé la mise à disposition des différents matériaux nécessaires à ses clients : sable, gravillons, graves, ...



## Le niveau 4/4 de la Charte Environnement

Avec 96% de questions positives qualifiantes obtenues au cours de l'audit, la carrière de Saint-Adrien se hisse au niveau 4/4 de la *Charte Environnement*. Cette reconnaissance est issue des travaux réalisés depuis plusieurs années, dont nous pouvons citer quelques exemples :

- **Communication avec les parties intéressées** : Réunion périodique avec les élus locaux et les riverains lors des CLCS, sensibilisation du personnel à la biodiversité.
- **Gestion des apports d'inertes** : Système avec caméra permettant de contrôler les arrivées d'inertes
- **Réduction des émissions de bruit et poussières** : Bardage du crible primaire (cf. Photo ci-contre).



## Une démarche de progrès continu

Le site de Saint-Adrien est inscrit dans cette démarche de progrès continu de la *Charte Environnement* et n'entend pas se contenter de la balise 4/4. Des pistes de réflexion sont d'ailleurs en cours, mais aussi des actions pour demain.

En effet, nous comptons intégrer davantage la carrière à son environnement en plantant des arbres d'essences locales en périphérie du site. Par ailleurs nous souhaitons réduire l'émission des poussières et de boues par un système d'arrosage automatique.

Afin de combiner toutes les opportunités d'amélioration durable, l'ensemble des carrières d'HELARY GRANULATS sont certifiées ISO 14001.



*Zone de rétention des huiles et aire étanche de lavage des engins*



*Intérieur du bardage primaire avec double paroi*

---

### CONTACT :

#### HELARY GRANULATS

Céline Vermandel – Directrice  
BP 60615  
22206 Guingamp cedex  
Tél. : 02 96 40 11 11